

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

De : Emeline Olivier <olivieremeline@gmail.com>

Date : Sun, 14 Oct 2018 22:49:00 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

LIMOGES LE 14/10/2018

Monsieur,

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

J'habite au 11 rue Emile Clapeyron à Limoges depuis 2011 soit exactement à 400m du projet de l'usine de méthanisation rue Archimède à Limoges

Je travaille également, sur la zone de Romanet en tant que responsable, Ingénieur Qualité / Sécurité depuis 2009

Ayant des clients possédant sur leurs exploitations agricoles des centrales de méthanisations, ce projet ne manquera pas comme pour les autres usines de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport d'entrants et de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m² à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animale par camion. L'abattoir génère déjà des odeurs pestilentielles sur la zone de Romanet selon le vent, celles ci seront amplifiées par le transport et le stockage de nouveaux déchets qui vont s'y ajouter.

La société Vol V Biomasse ne maîtrise pas les nuisances olfactives à Quimper, leur usine qui est en fonction depuis un peu plus d'un an. Les riverains subissent des nuisances importantes depuis le début de l'exploitation de cette unité. Le projet de l'usine de méthanisation de Limoges utilise les mêmes technologies que l'usine de Quimper, avec les mêmes matières à méthaniser.

Comment peuvent-ils affirmer que nous ne subirons aucune nuisance olfactive?

D'autre part, l'augmentation du trafic sur un secteur très localisé présentera un risque d'insécurité routière pour tous, l'engorgement de la circulation, les risques d'accident, la dégradation des routes, des rejets de matière sur la chaussée.... La circulation piétonne devra être protégée, surtout qu'un public présentant des handicaps va se retrouver en danger à cause de ces nouveaux gros engins qui devront entrer juste ne face de leur lieu de travail .

Je m'inquiète également pour la sécurité de ma famille dont un enfant de 13 mois car le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait mention de risques d'explosion, d'incendie, d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par déversement accidentel de digestats. **Qu'en est il de la maîtrise de ces risques par le promoteur ?** Si ces risques sont invoqués par le ministère, ils sont donc réels et possibles. Pourquoi prendre le risque d'implanter cette usine en ville ou à proximité d'habitation, d'autres entreprises manipulant des repas, accueillant du public dans un restaurant ? On se souvient de l'explosion en 2001 de l'usine AZF qui produisait des fertilisants agricoles qui a fait 31 morts et des centaines de blessés, je suis surpris que la ville de Limoges cautionne le risque de produire une usine "explosive" et de mettre en danger les riverains alentours

D'un point de vue santé publique, la ville de Limoges a signé la Charte "santé citoyenne" le 21/01/2015 par Monsieur le Maire avec l'ARS du Limousin représentée par Monsieur Calmette. Cette démarche consiste à intégrer dans chaque décision de la municipalité une approche de prévention en matière de santé publique. Cette approche a-t-elle bien été appliquée dans l'étude du projet d'une usine de méthanisation en ville ? **L'ARS a rendu un avis qui n'est pas accessible aux citoyens sur le site de la présente enquête publique. Pourquoi ?**

-De plus, qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ?

-Une usine de méthanisation est une nurserie de nuisibles (rats, mouches,...) , comment ce risque est-il maîtrisé par le promoteur ?

-Est-il pertinent de l'installer dans une zone agro-alimentaire comportant de nombreux restaurants et qui plus est a un règlement clair qui n'autorise pas ces types de risques pour les riverains?

Les nuisances olfactives et sonores présentent un risque pour la santé. Si elles ne sont pas maîtrisées comme à Quimper, on peut s'attendre à des troubles de l'humeur, des céphalées, des nausées, des troubles respiratoires, des troubles du sommeil et perte d'appétit... un impact sur les capacités d'apprentissage... l'exposition à un facteur de stress ... ces risques étant décrits par le promoteur lui-même.

A Montpellier, les riverains assistent à une prolifération de mouches. **Quel en est l'impact sanitaire si ces mouches se retrouvent vecteurs de maladies?**

Je suis surpris de voir que le projet de l'usine de méthanisation est en proximité de lieux d'accueil d'un public fragile ou vulnérable : un accueil de jour pour personnes âgées présentant des pathologies neurologiques (250 m), d'un accueil de jour et d'un ESAT pour personnes en situation de handicap mental et/ou psychique (20 mètres) , de trois crèches où se trouve mon fils (la plus éloignée est à 800m), d'un collège (700m) ainsi que d'un Hyper marché accueillant des clients.

La mise en proximité d'une industrie à risques et d'un public vulnérable paraît totalement incompatible avec le devoir de protection de ces populations. L'entrée de l'ESAT se retrouve à quelques mètres du point d'injection du méthane dans le réseau ; cette zone peut produire une forte déflagration, avec

incendie, explosion et fort souffle en cas d'incident ! **Comment seront protégés ces personnes fragiles en cas d'incident ?** Je vous invite à passer le matin ou le soir prêt de l'ESAT pour voir la vulnérabilité de ces personnes.

Travaillant sur la zone de Romanet, je ne comprends pas l'intérêt économique pour notre ville. Aucune activité commerciale et seulement 3 emplois créés alors que 19 000 m² seront occupés et qui de plus, gèlera définitivement le développement de la ZAC. **Qui voudra développer une activité à proximité ? Mais surtout, quel avenir pour les activités limitrophes ? Pourquoi mettre en péril autant d'emplois ?**

Je tenais à vous signaler aussi que la valeur de mon habitation sera dépréciée en raison de la proximité de l'usine et de la concentration d'industries de traitement de déchets et des abattoirs

Qui m'indemniserà en cas de perte financière si je désire préserver ma santé en déménageant ?

Il y a bien d'autres arguments susceptibles de mettre en doute ce projet d'implantation en ville. Pour ces raisons, je suis totalement opposé à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations, des entreprises et souhaite que ce projet ne soit pas autorisé ici.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à mon mail

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Cordialement,

Olivier MICHEL-POISSON

Tel:06 63 33 95 65

